



RGPD



Votre psychologue vous informe sur la protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données a été créé par le règlement européen du 27 avril 2016, pour lutter contre l'utilisation frauduleuse et l'exploitation des données personnelles, et en particulier des données sensibles, au premier rang desquelles, les données concernant votre santé

- **Votre psychologue, recueille, dans le cadre de sa mission de soins, vos données personnelles, vos antécédents psychologiques et médicaux, vos traitements, des informations familiales dans votre dossier**
- **Celui-ci n'est pas couvert par le secret médical juridiquement (n'étant pas médecins)**
- **Mais le psychologue est tenu par son code de déontologie à une obligation de confidentialité et par la loi au droit au respect de la vie privée**

Dossier

Il peut être amené à partager vos données avec d'autres professionnels de santé, avec votre consentement préalable uniquement. Par ailleurs aucune autre personne du cabinet ne peut avoir accès à votre dossier.

Hébergement des données

Votre dossier est hébergé sur papier ou par voie informatique hébergé sur le disque dur de l'ordinateur de votre psychologue. Votre dossier est conservé en principe pendant 10 ans à compter de la date de votre dernière consultation. Il est archivé sous clé en fin de prise en charge.

La loi vous donne le droit

- D'accéder aux informations figurant dans votre dossier.
- Sous certaines conditions, d'un droit de rectification, d'effacement de ces informations, ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation.
- Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement à votre psychologue ou le responsable de la protection des données au sein du cabinet.
- En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Votre psychologue satisfait aux obligations définies par le RGPD et est à votre disposition pour toute information complémentaire